



RCS : RENNES

Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00861

Numéro SIREN : 820 018 752

Nom ou dénomination : SAINT GERMAIN PATRIMOINE

Ce dépôt a été enregistré le 05/10/2016 sous le numéro de dépôt 10625

- 5 OCT. 2016



Le

Dépôt N°

10625.

2016 B861

**SAINT GERMAIN PATRIMOINE**

Société à responsabilité limitée  
au capital de 10.000 euros  
Siège social : 14, rue Dupont des Loges  
35000 RENNES

820 018 752 RCS RENNES

**ACTE CONSTATANT LES DÉCISIONS UNANIMES DES  
ASSOCIÉS EN DATE DU 28 AVRIL 2016**

Les soussignés,

**La SC LE FURAUT INVEST**

Propriétaire de CINQ MILLE parts sociales, ci

5.000 parts

**La SC ABSO INVEST**

Propriétaire de CINQ MILLE parts sociales, ci

5.000 parts

Soit les deux seuls associés de la société SAINT GERMAIN PATRIMOINE, détenant ensemble 10.000 parts sociales, soit la totalité des parts émises par ladite Société,

Ont pris, conformément aux dispositions de l'article L 223-27 du Code de Commerce et de l'article 23.2 des statuts, les décisions relatives aux points suivants :

- *Démission d'un cogérant ;*
- *Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.*

**PREMIÈRE DÉCISION**

L'assemblée générale prend acte et accepte la démission de :

**Monsieur Fabien MARILLEY**

**Né le 22 mai 1969 à RIS-ORANGIS (91),**

**De nationalité française,**

**Demeurant 26, rue de Mauconseil – 35000 RENNES**

de ses fonctions de cogérant de la Société à compter de ce jour inclusivement, lui donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour, le dispense de tout délai de préavis et le remercie pour le travail accompli.

En conséquence, Monsieur Roman LE FURAUT reste seul gérant de la Société à compter de ce jour.

*ML* *FLP*

Paraphes :

1/2

## DEUXIÈME DÉCISION

Les associés décident, à l'unanimité, de donner tous pouvoirs au porteur de l'original d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et autres qu'il appartiendra.

\* \* \* \* \*

Le présent acte sous seing privé, constatant les décisions unanimes des associés sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives sociales. A cet effet, un original des présentes est remis au Gérant qui le reconnaît.

Fait à RENNES (35), le 28 AVRIL 2016,  
En TROIS (3) exemplaires originaux,

<p><b>La SC LE FURAUT INVEST</b> <b>Pour la Société</b> <b>M. Roman LE FURAUT</b></p> <p><i>Paraphes à chaque fin de page</i> <i>Et signature en fin de document</i></p>	<p><b>La SC ABSO INVEST</b> <b>Pour la Société</b> <b>M. Fabien MARILLEY</b></p> <p><i>Paraphes à chaque fin de page</i> <i>Et signature en fin de document</i></p>
	